



SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AOÛT 2014

Procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande tenue le 11 août 2014 à 20:00 heures à la salle municipale au 152, rue Municipale de Saint-Adrien-d'Irlande.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Jessika Lacombe.

Étaient présents aux délibérations Messieurs les conseillers et Madame la conseillère :

- | | |
|----------------------|------------------------|
| 1- | 4-Dannie Mercier |
| 2- | 5- Jean-Marie Rodrigue |
| 3- Solanges Thibault | 6- |

Madame Caroline Jacques est absente.

Messieurs Rock Côté et Claude Blais sont absents.

Madame Ghislaine Leblanc agit comme secrétaire-trésorière, directrice générale.

Après une minute de silence, la séance commença à 20:00 heures.

NO-14-112

LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR ET ADOPTION

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAUT

APPUYÉ PAR JEAN-MARIE RODRIGUE

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance du 11 août 2014 que lu par Madame Jessika Lacombe, mairesse et présenté comme suit, à savoir;

1. Lecture de l'ordre du jour et adoption
2. Intersion des points à l'ordre du jour
3. Adoption des délibérations précédentes
4. Acceptation et adoption des comptes du mois
5. Nomination d'un maire suppléant
6. Avis de motion, règlement de concordance amendant le règlement du plan d'urbanisme numéro 239

7. Adoption du projet de règlement 360 amendant le règlement du plan d'urbanisme numéro 239
8. Avis de motion, règlement de concordance amendant le règlement de zonage numéro 241
9. Adoption du projet de règlement 361 amendant le règlement de zonage numéro 241
10. Avis de motion, règlement de concordance amendant le règlement de lotissement numéro 240
11. Adoption du projet de règlement 362 amendant le règlement de lotissement numéro 240
12. Avis de motion, règlement de concordance amendant le règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction numéro 242
13. Adoption du projet de règlement 363 amendant le règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction numéro 242
14. Proclamation des journées de la culture
15. Varia
16. Période de question(s)
17. Levée de la séance

Que le point «Varia » reste ouvert tout au cours de la séance ordinaire.

ADOPTE

**NO-14-113 INTERVERSION DES POINT
À L'ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAUT
APPUYÉ PAR : DANNIE MERCIER
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que madame la mairesse soit autorisé à intervertir les points à l'ordre du jour, si nécessaire.

ADOPTE

**NO-14-114 ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS
PRÉCÉDENTES**

PROPOSÉ PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE
APPUYÉ PAR : SOLANGES THIBAUT
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2014 au moins 48 heures avant la tenue des présentes.

En conséquence, les membres de ce conseil approuvent la dispense d'en donner lecture et adoptent les délibérations de la séance ordinaire du 7 juillet 2014 telles que lues et inscrites au livre des minutes de la Corporation de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

ADOPTE

NO-14-115

**ACCEPTATION ET ADOPTION DES
COMPTES DU MOIS ET DE
L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR : DANNIE MERCIER

APPUYÉ PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent les comptes pour la période du mois de juillet 2014 totalisant 71 082.72\$ et approuvent le paiement des salaires de la semaine du 27 à 31, totalisant 9 915.77\$ et autorisent la secrétaire-trésorière, directrice générale, Madame Ghislaine Leblanc, à effectuer le paiement.

Que les membres de ce conseil acceptent également l'état des revenus et des dépenses (État des revenus budgetés) pour le mois de juillet 2014

Réf. : selon les données du logiciel municipal (**PG Megagest informatique**) et approuvées par le comité du conseil et de la mairesse, Madame Jessika Lacombe, au nom de cette même municipalité.

ADOPTE

NO-14-116

**NOMINATION D'UN MAIRE
SUPPLÉANT**

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAUT

APPUYÉ PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la nomination de Dannie Mercier, comme maire suppléant, pour les mois de septembre, octobre et novembre.

Selon l'article 210.24 de la Loi sur l'Organisation territoriale, en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir de la mairesse, ou de vacance de son poste, le maire suppléant peut remplacer celle-ci pour siéger aux réunions prévues au Conseil des maires.

Madame Dannie Mercier pourra la remplacer s'il y a lieu pour les mois de septembre, octobre, et novembre 2014.

ADOPTE

NO-14-117

**AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT DE CONCORDANCE
AMENDANT LE RÈGLEMENT
DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 239**

Jean-Marie Rodrigue donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il proposera un règlement de concordance amendant le règlement du plan d'urbanisme numéro 239.

NO-14-118

**ADOPTION DU PROJET DE
RÈGLEMENT 360 AMENDANT
LE RÈGLEMENT DU PLAN
D'URBANISME NUMÉRO 239**

Considérant que le plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande est en vigueur depuis le 13 août 1990;

Considérant que le règlement numéro 150 de la MRC des Appalaches est entré en vigueur le 11 février 2014;

Considérant que le conseil des maires de la MRC des Appalaches a, le 12 février 2014, indiqué par résolution la nature des modifications que la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande doit apporter à son plan d'urbanisme pour être conforme au schéma d'aménagement suite à l'entrée en vigueur du règlement numéro 150 de la MRC;

En conséquence,

Il est proposé par ,Dannie Mercier
Appuyé par, Jean-Marie Rodrigue

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le projet de règlement de concordance numéro 360 amendant le règlement du plan d'urbanisme numéro 239.

Une copie du projet de règlement de concordance numéro 360 amendant le règlement du plan d'urbanisme numéro 239 a été donné à chaque membre du conseil.

ADOPTE

NO-14-119

**AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT DE CONCORDANCE
AMENDANT LE RÈGLEMENT
DE ZONAGE NUMÉRO 241**

Dannie Mercier donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, elle proposera un règlement de concordance amendant le règlement de zonage numéro 241.

NO-14-120

**ADOPTION DU PROJET DE
RÈGLEMENT 361 AMENDANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 241**

Attendu que le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande est en vigueur depuis le 16 octobre 1990;

Attendu que le règlement numéro 150 de la MRC des Appalaches est entré en vigueur le 11 février 2014;

Attendu que le conseil des maires de la MRC des Appalaches a, le 12 février 2014, indiqué par résolution la nature des modifications que la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande doit apporter à son règlement de zonage pour être conforme au schéma d'aménagement suite à l'entrée en vigueur du règlement numéro 150 de la MRC;

En conséquence, il est proposé par ,Dannie Mercier
Appuyé par, Jean-Marie Rodrigue

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le projet de règlement de concordance numéro 361 amendant le règlement de zonage numéro 241.

Une copie du projet de règlement de concordance numéro 361 amendant le règlement de zonage numéro 241 a été donné à chaque membre du conseil.

ADOPTE

NO-14-121

**AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT DE CONCORDANCE
AMENDANT LE RÈGLEMENT
DE LOTISSEMENT NUMÉRO 240**

Dannie Mercier donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, elle proposera un règlement de concordance amendant le règlement de lotissement numéro 240.

NO-14-122

**ADOPTION DU PROJET DE
RÈGLEMENT 362 AMENDANT
LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT
NUMÉRO 240**

Attendu que le règlement de lotissement de la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande est en vigueur depuis le 15 octobre 1990;

Attendu que le règlement numéro 150 de la MRC des Appalaches est entré en vigueur le 11 février 2014;

Attendu que le conseil des maires de la MRC des Appalaches a, le 12 février 2014, indiqué par résolution la nature des modifications que la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande doit apporter à son règlement de lotissement pour être conforme au schéma d'aménagement suite à l'entrée en vigueur du règlement numéro 150 de la MRC;

En conséquence, il est proposé par, Jean-Marie Rodrigue

Appuyé par, Dannie Mercier

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le projet de règlement de concordance numéro 362 amendant le règlement de lotissement numéro 240.

Une copie du projet de règlement de concordance numéro 362 amendant le règlement du lotissement numéro 240 a été donné à chaque membre du conseil.

ADOPTE

NO-14-123

**AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT DE CONCORDANCE
AMENDANT LE RÈGLEMENT
RELATIF AUX PERMIS ET
CERTIFICATS AINSI QU'À
L'ADMINISTRATION DES
RÈGLEMENTS DE ZONAGE,
DE LOTISSEMENT ET DE
CONSTRUCTION NUMÉRO 242**

Jean-Marie Rodrigue donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il proposera un règlement de concordance amendant le règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction numéro 242.

NO-14-124

**ADOPTION DU PROJET DE
RÈGLEMENT 363 AMENDANT
LE RÈGLEMENT RELATIF
AUX PERMIS ET CERTIFICATS
AINSI QU'À L'ADMINISTRATION
DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE,
DE LOTISSEMENT ET DE
CONSTRUCTION NUMÉRO 242**

Attendu que le règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction de la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande est en vigueur depuis le 15 octobre 1990;

Attendu que le règlement numéro 150 de la MRC des Appalaches est entré en vigueur le 11 février 2014;

Attendu que le conseil des maires de la MRC des Appalaches a, le 12 février 2014, indiqué par résolution la nature des modifications que la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande doit apporter à son règlement relatif aux permis et certificats pour être conforme au schéma d'aménagement suite à l'entrée en vigueur du règlement numéro 150 de la MRC;

En conséquence, il est proposé par, Dannie Mercier
Appuyé par, Jean-Marie Rodrigue

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le projet de règlement de concordance numéro 363 amendant le règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction numéro 242.

Une copie du projet de règlement de concordance numéro 363 amendant le règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction numéro 242 a été donné à chaque membre du conseil.

ADOPTE

NO-14-125

**PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA
CULTURE**

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande et de la qualité de vie de ses citoyens ;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société ;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle ;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture ;

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle ;

IL EST RÉSOLU, en conséquence, sur la recommandation du conseil municipal:

QUE la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

NO-14-126

VARIA

NO-14-127

PÉRIODE DE QUESTION(S)

Les citoyens, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets.

NO-14-128

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAUT

APPUYÉ PAR : DANNIE MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 20 heures 31.

ADOPTE

Jessika Lacombe
Mairesse

Ghislaine Leblanc
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

Je, _____ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.